



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2009-0215 – CELEST REV NET  
dossier lié n°2030323

Maisons-Alfort, le 5 mars 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
CELEST REV NET , identique à CELEST NET**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 13 février 2009 d'un dossier, déposé par SYNGENTA AGRO S.A.S, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation CELEST REV NET.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence CELEST NET ;

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché, n° 2030323 de la préparation CELEST NET est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2013 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour CELEST REV NET est bien strictement identique à celle déclarée pour CELEST NET ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation CELEST REV NET, présentée par SYNGENTA AGRO S.A.S, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit CELEST NET.**

**Pascale BRIAND**